Nations Unies S/PV.6679



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6679e séance

Jeudi 8 décembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Churkin	(Fédération de Russie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Edokpa
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/741)

11-62804 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/741)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/741, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei.

Je donne maintenant la parole à M. Hervé Ladsous.

M. Ladsous : Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de présenter au Conseil la situation dans la zone d'Abyei.

Le rapport du Secrétaire général (S/2011/741), qui a été soumis au Conseil le 27 novembre, résume de façon détaillée l'évolution de la situation au cours des deux derniers mois. Je vais, par conséquent, faire le point brièvement sur la situation sur le terrain et concentrer mon exposé sur le statut du déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et les faits nouveaux récents d'ordre politique, y compris les récentes discussions qui se sont tenues à Addis-Abeba.

En premier lieu, la situation sur le plan de sécurité demeure fragile dans la zone d'Abyei. Les forces armées du Soudan et du Soudan du Sud ne se sont toujours pas retirées de la zone, et ceci en contravention de l'Accord du 20 juin. Au nord de la rivière Kiir/Bahr al-Arab, les unités des Forces armées et de la Police du Soudan demeurent présentes. Elles demeurent présentes dans la ville d'Abyei, à Goli et à Diffra. Au sud de la rivière, le 9 novembre, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a transféré l'état-major de sa brigade à Mijan Kol, qui se trouve à peu près à trois kilomètres au sud de la limite de la zone. Néanmoins, du personnel de la Police du Soudan du Sud demeure présent à l'intérieur de la zone. Il semblerait que les deux parties soient en train de remplacer leur personnel militaire par des policiers, et ceci également en contradiction avec la lettre et l'esprit de l'accord du 20 juin (S/2011/384, annexe).

En dépit des efforts significatifs du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, menés par le Président Thabo Mbeki, ainsi que de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Haile Menkerios, très peu de progrès ont été réalisés dans la mise en place de l'administration de la zone d'Abyei. Ces dernières semaines, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a proposé un compromis pour la nomination de candidats à des postes au sein du l'administration et du Conseil de l'Assemblée législative, ce qui a amené le Gouvernement soudanais à proposer le 1er novembre un nouveau candidat au poste de chef du Conseil législatif. Malheureusement, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine nous a informés que le Gouvernement sud-soudanais avait rejeté ce candidat. Il estime que la présidence de ce Conseil sera à même d'influencer l'inscription des électeurs et leur participation au référendum proposé par l'Accord de paix global pour régler la question d'Abyei. C'est donc une impasse et ce n'est pas de bon augure pour la stabilisation de la zone d'Abyei et la mise en œuvre du mandat de la FISNUA, qui dépendent toutes deux en effet de la mise sur pied d'une administration opérationnelle et du retrait des forces armées des deux parties.

La présence continuelle de forces armées et l'absence de progrès politiques selon les termes de l'accord du 20 juin sont de plus en plus inquiétantes alors que nous arrivons à la fin de la saison des pluies et que débute la migration des Misseriya à travers la zone d'Abyei. Cette année, la migration s'est effectuée rapidement. Les nomades ont été observés en nombres importants à Abyei et autour de la ville depuis un mois. C'est un état de fait inattendu étant donné l'abondance des précipitations, ainsi que la disponibilité de pâturages plus au nord. L'année dernière à cette époque, alors que les précipitations avaient été comparables, les migrations n'avaient même pas atteint le village de Goli, qui est à une quarantaine de kilomètres au nord d'Abyei. Même en 2008 et 2009, où les précipitations avaient été faibles, ce qui avait accentué le besoin de

migrer vers le Sud, au début du mois de décembre, donc en 2008 et en 2009, la migration avait atteint Goli mais pas les environs de la ville d'Abyei. Le Chef de la Mission, le général de corps d'armée Tesfay est en contact avec les chefs misseriya et les encourage à ralentir la migration.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La présence d'armes parmi des éléments de la population migrante, bien que conforme aux schémas des saisons migratoires précédentes, est également préoccupante en l'absence, cette année, de négociations intercommunautaires sur les migrations. Pour prévenir l'entrée de milices armées dans la ville d'Abyei, la FISNUA a modifié sa position à l'intérieur de la ville et établi des barrages opérationnels 24 heures sur 24. Malheureusement, lorsque la FISNUA a refusé la demande faite par les Forces armées soudanaises de retirer l'un de ces barrages, ces dernières ont renforcé leur position dans la ville avec un régiment de la zone d'Abyei. Tout en maintenant une position solide, la FISNUA continue d'entretenir des rapports directs avec les deux communautés, y compris par le biais d'un bureau de liaison à El Muglad chargé de remédier aux tensions à propos des ressources et des armes.

S'agissant de la migration, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires signale que les populations déplacées ont très peur de retourner dans leurs villages en dépit de la présence continue des Forces armées soudanaises. De plus, le remplacement du pont de Banton par des ingénieurs éthiopiens a amélioré les conditions propices aux retours et au déplacement de la communauté humanitaire. À l'heure actuelle, chaque jour, 40 à 80 personnes traversent ce pont pour inspecter leurs biens ou y travailler. En outre, ces dix derniers jours, la FISNUA a vu plus de 1 000 personnes traverser la rivière en divers endroits. La FISNUA et les organismes des Nations Unies maintiennent des contacts avec la communauté des Ngok Dinka afin de faciliter un processus de retours sans heurts, en procédant notamment à des évaluations conjointes de la sécurité dans les villages où rentrent les populations déplacées.

Dans cet environnement complexe et difficile, la FISNUA s'attache à exécuter son mandat. À ce jour, 2 853 soldats sont sur le terrain, à la suite du déploiement du deuxième bataillon en octobre. Deux conseillers de la Force de police permanente de l'ONU ont été déployés pour mettre en œuvre le mandat de police de la Mission une fois que le Service de police d'Abyei aura été mis en place. De nouvelles bases ont été établies à Todach, Noong, Um Khariet, Dokura, Marial Achak et Banton pour appuyer les bases déjà en place à Abyei, Diffra et Agok. Cette présence généralisée et cette capacité de réaction rapide, conjuguées à des patrouilles intensives et à des évaluations conjointes de la sécurité auprès des deux communautés, ont permis à la FISNUA d'établir un dispositif général de sécurité à Abyei. Pour renforcer sa capacité de calmer les tensions dans la zone d'Abyei, le 11 décembre, la FISNUA déploiera un troisième bataillon.

Compte tenu de la menace importante que posent les mines, la FISNUA a retrouvé et désamorcé plus de 1 000 mines et engins explosifs avant que le Service de lutte antimines des Nations Unies ait été déployé. Je suis heureux d'informer le Conseil que ce Service a commencé à se déployer le 2 décembre. Outre l'engagement pris par les parties en septembre, une équipe de l'APLS a été déployée pour aider à recenser les zones minées, mais les Forces armées soudanaises n'ont encore fourni ni l'aide nécessaire ni les cartes des zones minées, et je les engage instamment à le faire.

Les membres du Conseil se souviendront que la fourniture d'un appui au déploiement et aux opérations de la FISNUA pose de gros problèmes logistiques, à savoir, les longues chaînes d'approvisionnement entre Port-Soudan et le Soudan du Sud, les obstacles à la disponibilité opérationnelle d'un espace logistique, et la pénurie de personnel d'appui essentiel. Nous avons également eu des difficultés à remplacer les observateurs militaires et les officiers d'état-major qui partent et qui jouent un rôle critique dans les opérations de la Mission. Nous continuons, dans toute la mesure possible, d'examiner ces questions en consultation avec les Gouvernements soudanais, sud-soudanais et éthiopien.

Je voudrais également informer le Conseil de l'état actuel des négociations entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais qui se sont tenues à Addis-Abeba du 21 au 30 novembre, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Ces négociations ont porté sur le pétrole et les arrangements financiers provisoires, ainsi que sur les questions frontalières. S'agissant du pétrole et des arrangements financiers provisoires, les positions très divergentes des parties n'ont pas permis la conclusion

d'un accord. Les parties ont cependant convenu de tenir de nouveaux pourparlers à Djouba et à Khartoum en décembre et en janvier. De même, les discussions sur les questions frontalières n'ont pas abouti à un accord sur la prochaine phase du processus de démarcation des zones convenues ou à un accord sur le processus requis pour régler les différends sur les zones en litige. En outre, il n'a été fait aucun progrès sur l'adoption d'une carte opérationnelle définissant les zones frontalières démilitarisées ne présentant aucun danger.

Dans ce contexte, la situation en matière de sécurité à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud demeure préoccupante. Nous continuons de penser que la mise en place du mécanisme conjoint de surveillance des frontières, convenu par les parties le 29 juin et le 30 juillet, est nécessaire pour établir la confiance entre les parties grâce à la vérification des cas signalés de violations commises par les deux forces armées. Il est donc important que les membres du Conseil exhortent les parties à parvenir à un accord sur l'établissement de cartes de la zone frontalière et les lieux d'implantation du mécanisme de surveillance, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. En outre, j'espère que le Conseil acceptera d'élargir le mandat de la FISNUA pour y intégrer l'appui au mécanisme de surveillance des frontières, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport du 29 septembre (S/2011/603).

Les nombreux problèmes de procédure auxquels fait actuellement face la FISNUA, qu'il s'agisse de désaccords sur la mise en place de l'administration de la zone d'Abyei ou du retrait des forces armées de cette zone, illustrent le manque de confiance entre les parties. Un retour à la table de négociation est absolument essentiel pour empêcher que ces deux pays ne retombent dans la violence, ce qui aurait inévitablement des répercussions sur l'ensemble de la région. A cet égard, j'appelle les membres du Conseil à demander aux deux parties de prendre des engagements en ce qui concerne la mise en œuvre du mandat de la FISNUA, le statut final d'Abyei et le règlement de toutes les questions en suspens entre les deux pays.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Ma délégation voudrait également vous dire qu'elle apprécie vos contributions précieuses et remarquables au maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales et vos positions de principe justes dans le cadre des consultations du Conseil sur toutes les questions internationales et régionales. Par votre intermédiaire, je remercie M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour l'exposé qu'il vient de nous présenter et dans lequel il a mis en évidence les grands axes du rapport périodique du Secrétaire général sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) (S/2011/741).

Dans sa partie consacrée à la situation politique, le rapport dont nous sommes saisis affirme que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 entre la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei. Néanmoins, le paragraphe 9 du rapport met l'accent sur un fait important, à savoir que la mise en place des organes de l'administration de la zone d'Abyei a été considérablement retardée par les réserves constantes du Gouvernement sud-soudanais à l'égard de toutes les propositions du Gouvernement soudanais concernant le choix et la nomination des membres de ces organes administratifs. Cela s'explique, selon nous, non pas par l'identité des personnes dont la candidature est présentée mais avant tout par un motif sous-jacent : empêcher la mise en place de ces instruments, que nous nous sommes engagés à mettre en place devant le Conseil, engagement que, quant à nous, nous avons honoré pour garantir la stabilité et la sécurité dans la région de l'Abyei. Il s'agit d'un aspect important et nous comptons que le Conseil lui prêtera l'attention voulue et adéquate face au refus et à la non-coopération du Gouvernement sud-soudanais dans ce domaine.

Comme le Conseil l'aura noté, le Gouvernement sud–soudanais a fait plus qu'inventer des crises et des obstacles. Il est allé plus loin et de manière plus dangereuse, ce que nous avons indiqué au Conseil dans les lettres que nous lui avons adressées. Le Gouvernement sud-soudanais est désormais impliqué dans la détérioration de la situation dans les États du

Kordofan méridional et du Nil Bleu, du fait de l'appui direct – aide financière, armes et munitions – qu'il fournit au Mouvement populaire dans la zone nord de ces deux États. Le Gouvernement sud-soudanais en est arrivé à soutenir le développement de ce que l'on appelle le Front révolutionnaire, créé suite à des réunions organisées dans les villes de Djouba et de Yei, dans l'État du Soudan du Sud, entre les responsables du mouvement de rébellion du Darfour et le Mouvement populaire du Nord. Cette alliance a d'ailleurs publié un communiqué annonçant que son objectif est de faire tomber le Gouvernement soudanais par des actions armées. Nous sommes conscients que de nombreux États influents et des membres de ce Conseil savent parfaitement qu'ils détiennent des preuves incontestables et accablantes démontrant l'implication du Gouvernement sud-soudanais dans l'appui à la rébellion. Il est temps que le Conseil envoie un message fort, étant donné sa responsabilité principale en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité internationales.

Tout cela se produit alors que le Gouvernement soudanais maintient et réaffirme à chaque occasion sa position inébranlable que le dialogue est le seul choix possible pour régler toutes les questions entre les Républiques du Soudan et du Soudan du Sud. Telle est la position que nous défendons, et nous n'en changerons pas. Nous insistons également sur l'importance d'établir des relations de coopération et d'intégration entre les deux États, plutôt que de se livrer à des querelles et à des actes d'agression.

Le Gouvernement soudanais continue de s'efforcer de bonne foi d'établir les meilleures relations possibles reflétant la profondeur des liens fraternels qui unissent notre pays et la République du Soudan du sud. Le meilleur exemple attestant de cela est le fait que, depuis l'indépendance du Soudan, nous avons continué d'autoriser l'exportation de pétrole via notre territoire et nos ports, sans que nous ne percevions un seul dollar en échange. Chacun sait qu'en vertu du droit international, le Gouvernement soudanais a le droit de percevoir des taxes sur le transport, des droits de passage et des redevances sur le stockage. Mais nous ne nous sommes pas prévalus de tous ces droits et nous avons facilité les exportations depuis le 9 juillet. Cela ne démontre-t-il pas la bonne foi de la République du Soudan et sa volonté d'établir d'excellentes relations avec la République du Soudan du Sud? Qu'avons-nous obtenu en échange? En échange, nous avons été récompensés par une exportation de la rébellion et des armes et même par une atteinte à l'intégrité territoriale de notre pays.

Les actes d'agression et les violations commis par le Gouvernement sud-soudanais n'ont pas cessé. J'ai informé le Conseil le dernier fait en date dans la lettre que je lui ai faite parvenir hier en milieu de journée au sujet de la sournoise agression militaire menée par les forces armées du Gouvernement sud-soudanais sur le territoire soudanais, dans la région de Jawa, près du lac Abyad, dans l'État du Kordofan méridional.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir fait parvenir notre plainte aux membres du Conseil. Nous espérons que le Conseil de sécurité se penchera sur la question et examinera également les nombreuses autres plaintes que nous lui avons soumises, avec à l'appui des preuves détaillées et indiscutables de l'implication du Gouvernement sud-soudanais dans les efforts visant à violer le territoire soudanais et à compromettre la paix et la stabilité au Soudan, en particulier dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional.

Nous espérons également que le Conseil assumera le rôle qui lui revient et les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies en envoyant un message fort et urgent au Gouvernement sud-soudanais pour lui demander de cesser immédiatement tout agissement qui pourrait compromettre la stabilité et la sécurité et qui irait à l'encontre de l'aspiration des peuples des deux pays à vivre dans la paix et la stabilité.

La vérité est que pour instaurer, consolider et maintenir la paix, nous dépendons des bons offices du Conseil de sécurité. Toute l'opération en cours est aujourd'hui axée sur le maintien de la paix uniquement. Cependant, pour pouvoir rétablir et consolider la paix, il faut envoyer des messages forts à ceux qui ont commis des actes illicites et des violations; ils ne devraient pas rester impunis, car cela ne mènerait qu'à l'instabilité. Je suis certain que toutes les personnes présentes ici savent qui est en tort.

Le rapport dont est saisi le Conseil affirme dans sa section VI, qui porte sur le déploiement de la FISNUA, qu'environ 3 000 soldats ont été déployés sur l'effectif total autorisé de 4 200 soldats. Cela signifie que 68 % des soldats de la FISNUA ont été déployés cinq mois après l'adoption du mandat de la mission. Assurément, comme l'indique le rapport, il n'aurait pas

été possible de déployer l'effectif à une telle vitesse sans la coopération du Gouvernement soudanais et sans la volonté de ce dernier de faciliter la tâche de la FISNUA.

Conformément à notre engagement, les négociations que nous menons avec l'ONU en vue de la signature d'un accord sur le statut des forces ont considérablement progressé. Nous prévoyons de répondre très bientôt aux critères de déploiement, y compris concernant la composante civile. Dans le même esprit, nous avons traité toutes les demandes de visas que nous a fait parvenir le bureau de liaison de la FISNUA à Khartoum.

Pour terminer, en ce qui concerne l'élargissement du mandat de la FISNUA pour y inclure le soutien au mécanisme d'appui à la surveillance des frontières entre les Républiques du Soudan et du Soudan du Sud, nous avons examiné le projet de document présenté à cet effet au Conseil de sécurité. Sur cette base, nous voudrions rappeler au Conseil et aux membres du Département des opérations de maintien de la paix que le texte original du nouveau mandat devrait être l'accord signé par le Gouvernement soudanais et le Gouvernement sud-soudanais le 30 juillet à Addis-Abeba. Les paragraphes 4, 5, 6, 7 et 8 de cet accord précisent la nature et la qualité de l'appui demandé à l'ONU par les deux parties en vertu de cet accord concernant les tâches de la mission en matière d'appui à la surveillance des frontières entre les deux pays et les moyens dont elle dispose à cette fin.

Nous espérons que le Gouvernement sud-soudanais réexaminera ses positions erronées, qu'il mettra immédiatement fin à ses violations flagrantes, reprendra ses esprits et se rendra compte de l'importance que revêt une coopération fructueuse avec le Gouvernement soudanais dans le cadre d'un dialogue constructif, réglera toutes les questions en suspens et créera davantage d'espace pour tisser des liens civilisés de bon voisinage qui serviront les intérêts de nos deux Etats et de nos deux peuples frères. Je dis « peuples frères » parce que je le pense vraiment. C'est également le sentiment de mon gouvernement. C'est aussi ce que j'ai affirmé en ces lieux lorsque l'Etat du Soudan du Sud est devenu indépendant. Nous espérons que l'autre partie partage notre point de vue.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Choat (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de présider cette importante réunion. Je remercie également M. Ladsous de ses remarques.

Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la situation dans l'Abyei (S/2011/741). Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Gouvernement éthiopien pour avoir fourni des contingents à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et mène une action constante en faveur de la paix et de la sécurité dans la région.

La République du Soudan du Sud appuie les appels du Secrétaire général à un retrait total de toutes les forces armées de l'Abyei. Nous notons que l'Accord du 20 juin concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei prévoit

> « [...] le redéploiement des forces militaires soudanaises (Forces armées soudanaises et Armée populaire de libération du Soudan) à l'extérieur de la zone d'Abyei, immédiatement après le déploiement d'une Force de sécurité intérimaire pour Abyei (ISFA) composée de troupes éthiopiennes » (*S/2011/384, annexe, par.1*).

Le Secrétaire général a signalé que la FISNUA est opérationnelle. Il incombe donc aux deux parties de retirer leurs forces armées. Comme l'a noté le Secrétaire général, la grande majorité des forces armées sud-soudanaises se sont aujourd'hui retirées de la zone d'Abyei. Des éléments des services de police du Soudan du Sud restent à l'intérieur de la zone étant donné qu'ils vont être intégrés au Service de police d'Abyei, en application de l'Accord du 20 juin. Leur présence vise également à maintenir l'ordre public et à empêcher de nouveaux pillages et dommages matériels en l'absence des habitants de la zone.

Il incombe à présent à la République du Soudan de prendre les dispositions nécessaires pour retirer totalement ses forces armées de la zone d'Abyei. L'imposition de nouvelles conditions, telles que la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei préalablement au retrait, est inacceptable. Aucun accord conclu entre les parties ne prévoit que le retrait des contingents soit lié à la création de cette institution. Ce n'est que lorsque la République du Soudan aura

commencé à se retirer que nous pourrons accomplir de nouveaux progrès.

Nous rappelons au Conseil qu'en mai, la République du Soudan a fait un usage excessif de la force pour occuper la zone d'Abyei, de sorte qu'environ 110 000 personnes ont été chassées de leurs maisons, leurs biens pillés et endommagés et leurs moyens de subsistance détruits. Il n'est ni réaliste ni juste d'attendre du Soudan du Sud qu'il fasse plus qu'il n'a déjà fait sans contrepartie de la part de la République du Soudan. La République du Soudan du Sud regrette, à l'instar du Secrétaire général, que les dispositions de l'Accord du 20 juin n'aient pas été appliquées, et est tout à fait disposée à aller de l'avant dans la mise en place de l'Administration de la zone d'Abyei. Nous prenons note du fait que la République du Soudan du Sud doit, au titre des dispositions de l'Accord, approuver la nomination par la République du Soudan d'un administrateur principal adjoint de la zone d'Abyei. La personne qui a été désignée ne réside pas dans la zone, conformément au Protocole à l'Accord de paix global relatif à l'Abyei, ainsi qu'au tout récent Accord conclu par les parties.

En outre, la République du Soudan du Sud a certes accepté que la personne désignée pour occuper le poste de Président du Conseil législatif de l'Abyei peut être un candidat du Parti du Congrès national, mais il était convenu que cette personne serait un Ngok Dinka de la zone d'Abyei. La République du Soudan du Sud examinera toute candidature répondant aux critères dont les parties ont convenu. Il est essentiel que l'Administration de la zone d'Abyei soit mise en place rapidement, et mon gouvernement est prêt à faire ce qu'il peut à cette fin.

Nous sommes inquiets pour les résidents Ngok Dinka de la zone d'Abyei, dont beaucoup n'ont pu retourner dans leurs foyers. La situation humanitaire reste extrêmement difficile. Comme le Conseil le sait, environ 110 000 résidents ont été déplacés de leurs foyers dans la zone d'Abyei fin mai. Des maisons ont été pillées et incendiées au lendemain de l'occupation de la zone par la République du Soudan. Les civils qui retournent auront besoin de beaucoup d'aide pour refaire leurs vies et reconstruire leurs maisons.

À cet égard, nous regrettons que la République du Soudan ait refusé à maintes reprises l'accès à la zone d'Abyei à la mission du Haut-Commissariat aux droits de l'homme qui y a été dépêchée pour évaluer la possibilité d'établir un bureau chargé de surveiller le respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, en application des dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1990 (2011). Nous demandons au Conseil de prendre des mesures pour veiller à ce que la surveillance du respect des droits de l'homme qu'il a demandé dans sa résolution 1990 (2011) puisse avoir lieu.

La République du Soudan du Sud est aussi pleinement attachée à la bonne mise en œuvre des Accords des 29 juin et 30 juillet conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Nous nous félicitons de la volonté du Conseil de sécurité de charger la FISNUA d'appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance des frontières. Mon gouvernement est prêt à commencer à mettre en œuvre tous les accords relatifs à la sécurité des frontières. Nous demandons une fois de plus à la République du Soudan de se joindre à nous pour avancer dans la délimitation des zones frontalières qui ne l'ont pas encore été, et pour parvenir à un accord final sur les cinq zones contestées par les deux parties.

À cet égard, nous sommes très inquiets du récent regain de tension à la frontière, et en particulier de la récente attaque menée par les Forces armées soudanaises contre Jau, dans l'État de l'Unité. Nous précisons que Jau se trouve au Soudan du Sud. Dès le début de la période intérimaire de l'Accord de paix global, conformément aux accords de sécurité signés par les parties, Jau a servi de Quartier général à la 9e Division de l'Armée populaire de libération du Soudan. La République du Soudan l'a toujours accepté.

La République du Soudan du Sud souligne qu'elle est disposée et prête à continuer de négocier sérieusement avec la République du Soudan sur l'ensemble des questions en suspens. Nous voulons qu'une paix durable soit instaurée dans la zone d'Abyei, afin que les populations déplacées de la zone puissent retourner dans la dignité dans leurs foyers. Nous souhaitons voir la situation en matière de sécurité se stabiliser sur le terrain pour que la population civile puisse retourner dans la paix. Nous nous engageons de nouveau à négocier de bonne foi les termes d'un accord final sur le statut de la zone d'Abyei, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord de paix global et de la décision de la Cour permanente d'arbitrage.

S’agissant des autres questions en suspens, mon gouvernement a été félicité pour avoir fait une proposition constructive au cours des récents pourparlers tenus à Addis-Abeba concernant les accords financiers provisoires. Nous regrettons que cette généreuse offre n’ait pas été acceptée par la République du Soudan. Nous renouvelons notre attachement au processus de négociation et nous attendons avec impatience la nouvelle série de pourparlers à la fin du mois. Nous remercions le Conseil de continuer d’appuyer la paix et la stabilité dans la région, et sommes disposés à continuer de coopérer en ce sens avec le Conseil, les missions de maintien de la paix des Nations Unies, l’Union africaine et les partenaires régionaux.

J’affirme de nouveau que la République du Soudan du Sud n’apporte aucun appui à une quelconque opposition, bien que la République du Soudan n’ait cessé d’alléguer que nous appuyons l’opposition dans le Kordofan méridional et le Nil Bleu. Cela est sans fondement. Notre politique est, et c’est manifeste, de ne pas nous ingérer dans les affaires intérieures d’un pays. Je le répète : ces allégations sont sans fondement et ne reposent sur aucun fait.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République du Soudan, qui souhaite faire une déclaration supplémentaire.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à préciser, en deux minutes, que Jau fait partie intégrante du territoire du Soudan. Ce que nous venons d’entendre aujourd’hui est faux. Certes, la 9e Division du Mouvement populaire de libération du Soudan se trouve à Jau, mais sa présence est illégale et s’apparente à une occupation. Le territoire est à 100 % un territoire du Nord.

Le deuxième point que je tiens à soulever concerne la référence faite aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1990 (2011), qui a créé la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), portant sur l’aspect civil. Je tiens à affirmer que nous sommes pleinement attachés à toutes les dispositions de la résolution, et plus particulièrement au paragraphe 10, qui porte sur cet aspect civil. Nous comptons que tous les aspects du mandat de la FISNUA, notamment la surveillance du respect des droits de l’homme, seront mis en œuvre par sa composante civile, et c’est cela l’esprit et la lettre de la résolution. Nous ne voulons pas qu’une nouvelle entité étrangère soit constituée en dehors du contexte de la résolution. Elle doit être composée du personnel civil de la FISNUA, conformément à la pratique suivie par toutes les missions de maintien de la paix.

Le retard dans la mise en place des organes de l’administration est une question très importante, et nous tenons à le réaffirmer. Le Secrétaire général affirme dans son rapport (S/2011/741) que cette mise en place est retardée par le Gouvernement sud-soudanais, qui refuse de coopérer dans le processus de nomination. Une fois mis en place, ces organes – et nous sommes prêts et nos candidats sont prêts – traiteront toutes les questions administratives, comme le retour des déplacés, la surveillance du respect des droits de l’homme, et l’administration impartiale de la zone. C’est la République du Soudan du Sud qui entrave tout cela.

Le Président (*parle en russe*) : Il n’y a plus d’orateurs inscrits sur ma liste. J’invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.